

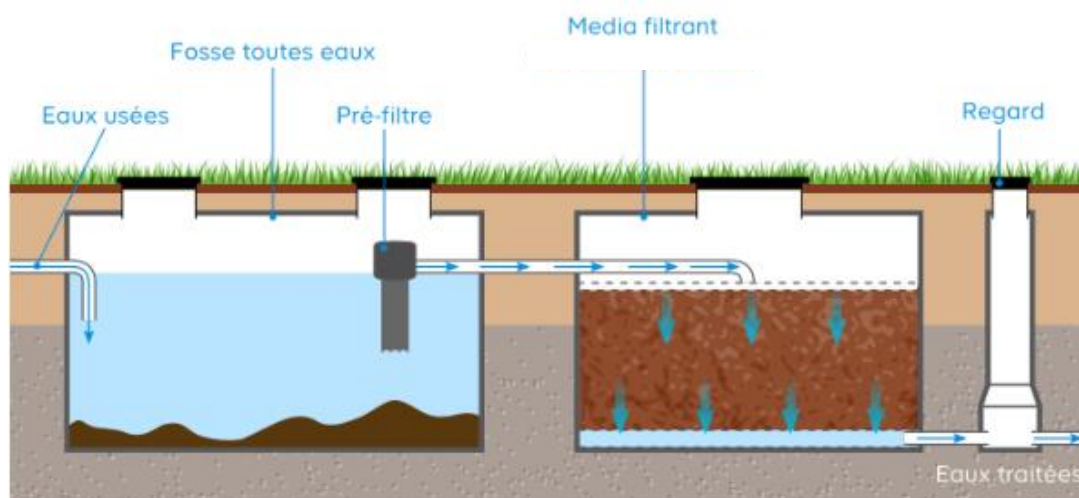
FICHE TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Filtres compacts

Une filière compacte est constituée d'une fosse toutes eaux (FTE) suivie d'un dispositif filtrant, appelé aussi filtre compact. Le traitement repose sur le même principe que celui des filières classiques, sauf que le sol en place est remplacé, le plus souvent, par un caisson contenant des matériaux filtrants minéraux expansés (écorces de pin, coquilles de fruits secs, laine de roche ou autre).

<http://www.assainissement-non-collectif.developpementdurable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html>

Les filtres compacts sont des dispositifs de traitement soumis à la procédure d'agrément ministériel.



L'implantation du système de traitement doit respecter les distances minimales suivantes :

- ✓ 35 mètres d'un captage d'eau potable.
- ✓ 5 mètres du bâti.
- ✓ 3 mètres des limites de propriété,
- ✓ 3 mètres de tout système racinaire.

Mise en œuvre :

Fouille :

La fouille s'effectuera en fonction des spécificités techniques données dans un guide d'installation qui sera fourni par chaque fabricant.

Dimensionnement :

Le dimensionnement de l'installation dépend du nombre d'équivalent habitant.

- 1 EH (Équivalent Habitant) = 1 pièce principale
- Pièces principales = chambres, salon, séjours, salle à manger, bureau.

Remblaiement :

- Le remblaiement de la cuve devra être réalisé à mesure du remplissage de la fosse.
- Les spécificités du remblaiement sont données dans le guide technique de l'installation.

Exutoire :

Ce dispositif demande la mise en place d'une évacuation des eaux usées traitées soit :

- Infiltration dans le terrain du propriétaire (drain de 10 mètres, pour 5 EH)
- Rejet au fossé.
- Rejet au cours d'eau.
- Rejet au réseau de collecte d'eaux pluviales.

Ces trois solutions ne sont possibles que s'il y a une autorisation du gestionnaire !

Schéma :

